

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2019 – 02

Date validation officielle : 21/03/2019	Objet : Habilitation de la plate-forme régionale du SINP: charte partenariale Sigogne – gouvernance et circuit de validation des données	Vote : 31 favorables, 3 abstentions
--	---	---

Le CSRPN réuni en séance plénière le 21/03/2019 a examiné la charte partenariale Sigogne présentée par Bruno Dorbani de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et Franck Grossiord de Sigogne Bourgogne-Franche-comté.

Considérant :

- Considérant l'adoption des statuts de l'association Sigogne Bourgogne-Franche-Comté le 18 novembre 2018 ;
- Considérant le portage du SINP régional par Sigogne Bourgogne-Franche-Comté ;
- Considérant les principes d'habilitation des plateformes régionales du SINP validés le 04 juin 2018 par l'UMS Patrinat.

Le CSRPN :

- Souligne la nécessité d'avoir un système d'information sur la biodiversité, la nature et les paysages en région qui soit fiable, robuste et en adéquation avec les standards définis à l'échelon national ;
- Souligne l'intégration d'une validation scientifique robuste dans ce circuit malgré la complexité du système de circulation des données ;
- S'interroge sur la mise à disposition des données sensibles aux utilisateurs ayant des objectifs scientifiques et/ou de formation.

Le CSRPN demande que :

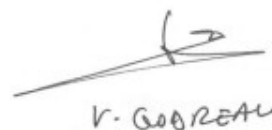
- une attention particulière soit portée sur la gestion des éventuels doublons et sur la mise en œuvre d'une gestion des identifiants uniques des données ;
- une attention particulière soit portée sur l'intégration de données pédologiques ;
- un effort soit porté sur l'intégration la plus large possible des données ;
- un rapport annuel intégrant les volumes de données transmises et validées, une évaluation de la capacité de validation, les relevés de décisions du comité technique et du comité de suivi régional, les enjeux et les évolutions du système d'information soit remis au CSRPN pour information.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur la charte partenariale Sigogne Bourgogne-Franche-Comté, notamment le circuit de validation scientifique des données.

Le CSRPN ne se prononce pas sur la gouvernance mise en place.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU